

Jusqu'ici tout va mal!

Les représentants de la CGT au sein du CTM Travail se sont attachés au cours de ces trois années de mandat à porter les revendications des agents et à dénoncer le double langage sur le soit-disant ministère fort.

Risques psycho sociaux : faites ce que je dis mais pas ce que je fais!

- Mobilisation et refus de siéger des élus au CTM pour exiger la reconnaissance de l'accident de service de Romain Lecoustre.
- Dénonciation du refus de reconnaître l'accident de service de l'inspectrice contrôlant TEFAL après son « entretien » avec son directeur.
- Demande de consultation préalable du CHSM sur les entretiens individuels conformément aux dernières jurisprudences.
- Condamnation de la mise en concurrence des agents par le biais des objectifs chiffrés dans les entretiens professionnels.
- Refus général des OS sur la mise en place de la PFR.
- Dénonciation de la baisse des effectifs, de la surcharge de travail, de la nouvelle organisation des secrétariats.

Un ministère asséché par un budget d'austérité.

- Coupe sombre dans le budget du ministère du travail (suppressions de 210 postes en 2012, 141 postes en 2013, 137 postes en 2014, et 150 postes pour 2015) faisant des catégories C la variable d'ajustement.
- Disparition de la Dagemo, extinction du corps des contrôleurs du travail, fusion des services supports, perte des missions emploi, gel du point d'indice, plafonnement des primes.



Le dialogue social de l'administration : sous le vernis le chantage

La réforme du ministère fort a été faite au mépris des revendications exprimées en novembre 2012 lors des assises nationales de l'inspection du travail.

- Un simulacre de discussion passant par la mise en place de séminaires interrégionaux-encadrement, de six rencontres interrégionales, pour aboutir à une restitution idéologique des séminaires par power point sur « le manque de travail collectif ».
- Réorganisation des services par décret après l'échec du vote de la loi
- Insertion de la mise en extinction des corps des contrôleurs dans la loi sur les contrats de génération, le projet macron par ordonnance.
- Re-convocation du CTM sur la PFR malgré le vote contre des syndicats.
- Demande aux organisations syndicales de faire cesser les actions de boycott des réunions, des intérim, en échange du retrait de la plainte,

Des agents de l'inspection du travail peu soutenus par la DGT

- Suite à la poursuite de Gérard Filoche pour entrave au CE sur les conseils de Combrexelle, la CGT a exigé que la DGT lui accorde la protection fonctionnelle (CTM du 18 septembre 2012).
- Devant les pressions du patronat de l'Indre sur les collègues l'administration tergiverse en CTM sur le contenu des courriers des inspecteurs (CTM du 12/12/ 2011 et du 24/12/2001).
- Toujours pas de condamnations par l'administration complice des pressions inacceptables de la direction de TEFAL sur l'inspectrice (CTM du 12/12/2013)
- Alors que l'administration porte plainte contre des collègues qui auraient piétiné un thuya on constate qu'une telle action n'est pas mise en œuvre vis-à-vis des appels à la violence des agriculteurs en Champagne-Ardenne afin de protéger les collègues.



Bataille contre le ministère fort

- Dénonciation des UC, du groupe national de contrôle, des sections spécialisées travail illégal, de la nouvelle méthodologie de contrôle ; du décret amiante.
- Condamnation des nombreux reculs touchant le code du travail.
- Présence d'une représentante de la confédération CGT pour soutenir nos revendications lors d'un CTM présidé par le Ministre Michel Sapin.

Le 4 décembre 2014 en votant pour la CGT, premier syndicat du Ministère, vous ferez le choix d'une organisation nationale résolument engagée, à vos côtés dans les services et dans les luttes.

Le 4 décembre 2014, VOTEZ CGT !